

Allianz a voulu
faire plus pour
votre confort.
C'est pourquoi
AssurCard a été
créée.

Simplifiez-vous l'hospitalisation avec AssurCard

L'hospitalisation est déjà une épreuve difficile en soi. Avec AssurCard, Allianz veut la simplifier pour vous et :

- réduire au minimum vos formalités administratives envers Allianz : **la déclaration électronique est simple et rapide.**
- simplifier le paiement : **la facture se règle directement entre l'hôpital et l'assureur.** Il n'y a plus d'acompte à verser ni de remboursement à attendre.

AssurCard est acceptée dans 95% des hôpitaux de Belgique.

Consultez la liste des hôpitaux agréés de votre région sur www.assurcard.be.

Allianz Benelux s.a. – Rue de Laeken 35 – 1000 Bruxelles
Tél. : +32 2 214.61.11 – www.allianz.be – TVA : BE 0403.258.197
RPM Bruxelles – Entreprise d'assurances agréée par la BNB
(Banque Nationale de Belgique) sous le n°0097 pour pratiquer
les branches "Vie" et "non Vie" – BNB Siège central : Boulevard de
Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, www.nbb.be

16SEP197 – Editeur responsable : G. Deschoolmeester – Rue de Laeken 35 – 1000 Bruxelles – Tél. : +32 2 214 61 11

AssurCard

C'est dans la poche !



Allianz 

L'hospitalisation simplifiée et pratique

Déclaration

Afin de recevoir le feu vert pour une prise en charge directe de vos frais, vous déclarez votre prochaine hospitalisation auprès d'Allianz comme suit :

- Soit en remplissant votre déclaration à **la borne AssurCard présente dans la zone d'accueil de l'hôpital**. Vous vous identifiez en insérant votre carte dans la borne, votre point de contact avec Allianz. Vous suivez les instructions pour remplir la déclaration qui est envoyée automatiquement à Allianz.
- Soit en vous pré-inscrivant de chez vous sur **www.assurcard.be**. Vous suivez les instructions sur l'écran.
- Soit en vous pré-inscrivant par **téléphone** au 0800 32 213. Dans ce cas, préparez votre AssurCard pour en communiquer le numéro.

AssurCard :

votre passeport pour une hospitalisation simplifiée.

Emmenez-la lors de toutes vos démarches auprès d'un hôpital agréé.

Comment fonctionne le service AssurCard

A l'issue de votre inscription, vous recevez d'Allianz la réponse sur la prise en charge directe de vos frais (via la borne, l'adresse Internet ou le numéro vert) :

- **Vous avez le feu vert ?** Tout est en ordre, l'acompte et la facturation se régleront directement entre l'hôpital et Allianz.
- **Assurpharma:** avec le code barre, vos frais pharmaceutiques seront envoyés en direct à Allianz par votre pharmacien. Vous trouverez plus d'infos sur www.assurpharma.be.
- **Allianz a besoin d'un complément d'informations ?** Le médecin doit donc remplir un formulaire médical, qui s'imprime à la borne ou chez vous via Internet. Si vous vous êtes inscrit(e) par téléphone, Allianz vous l'envoie.
- **Nous ne pouvons pas appliquer le système du tiers payant ?** L'acompte et la facture d'hôpital sont alors à régler directement par vous.

Admission

Vous pouvez ensuite vous présenter au bureau d'admission de l'hôpital, avec votre AssurCard et vos papiers d'identité (il n'est plus nécessaire de passer par la borne). L'hôpital peut vous identifier comme bénéficiaire du système AssurCard et confirmer à Allianz votre admission.

